



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cancer du côlon

Question écrite n° 1196

## Texte de la question

M. Charles Cova souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le dépistage du cancer colorectal. En effet, aucun dépistage de cette maladie n'a été réellement mis en place alors qu'il s'agit de la deuxième cause de mortalité tous sexes confondus et que 36 000 nouveaux cas sont recensés chaque année. Cette absence de dépistage est d'autant plus grave que le taux de survie avoisine les 85 % lorsqu'il est diagnostiqué précocement. Aussi, il désirerait connaître son point de vue sur ce dossier et quelles mesures il aurait pu d'ores et déjà prendre pour lutter contre ce problème de santé publique qui est responsable, en France, de 16 000 décès par an.

## Texte de la réponse

Le ministre est particulièrement attaché à rééquilibrer la politique de santé pour mieux assurer la prévention, les soins et la réadaptation. Au vu des données épidémiologiques, la présence de sang occulte dans les selles devrait être observée chez environ 2 à 3 % des personnes de 50 à 74 ans participant à ce programme de dépistage, et conduira à leur proposer une coloscopie. A terme, ce dépistage organisé pourrait ainsi induire environ 70 000 coloscopies, et probablement mettre en évidence une lésion cancéreuse une fois sur 20, et de gros polypes précancéreux 4 fois sur 20. Ce chiffre de 70 000 actes est à mettre en regard des plus de 900 000 coloscopies actuellement réalisées en France, chaque année. La pratique du dépistage organisé pourrait entraîner une diminution du nombre de coloscopies pratiquées, du fait d'une meilleure sélection des patients chez lesquels cet acte serait effectué. Cependant, il persiste de nombreuses difficultés structurelles à la mise en place de ce dépistage organisé. Les centres de décision sont trop dispersés et cela nuit à l'efficacité du système. C'est pourquoi le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sera amené à proposer une nouvelle organisation des compétences dans le cadre de la loi pluriannuelle de programmation en santé publique que le Gouvernement souhaite déposer au premier semestre 2003.

## Données clés

**Auteur :** [M. Charles Cova](#)

**Circonscription :** Seine-et-Marne (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1196

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 juillet 2002, page 2752

**Réponse publiée le :** 14 octobre 2002, page 3605